

➔ **Élections professionnelles d'octobre 2011**

NOTE AUX SYNDICATS n°3

Du Groupe de travail fédéral "élections" – Mai 2011

1. Des listes SUD éducation partout, pour toutes et tous !

■ Les élections d'octobre 2011, de par leurs enjeux (détaillés à plusieurs reprises), nécessitent que le vote SUD éducation soit proposé à TOUTES et TOUS les salarié-e-s de l'éducation. Pour cela, nous incitions dans les précédentes notes aux syndicats à constituer le plus de listes possibles au niveau local : un salarié qui ne peut voter SUD éducation qu'à la seule élection du CTM (Comité technique ministériel) sans pouvoir exprimer de vote SUD à la CAPA et/ou au CTA dont il dépend aura naturellement moins tendance à porter ses suffrages sur notre organisation syndicale...

IL NOUS FAUT DONC PRÉSENTER UN MAXIMUM DE LISTES SUD ÉDUCATION !

Pour rappel, voici le tableau récapitulant le nombre de candidats nécessaires à la composition des listes dans les CAP (on peut présenter un seul grade, mais la liste doit être complète dans chaque grade présenté) :



Corps	Grade Hors classe	Grade Classe normale
Agrégés	1 titulaire 1 suppléant	9 titulaires 9 suppléants
Certifiés et Adjoint d'enseignement	3 titulaires 3 suppléants	16 titulaires 16 suppléants
PLP	1 titulaire 1 suppléant	8 titulaires 8 suppléants
Prof d'EPS (certifiés ou chargés)	1 titulaire 1 suppléant	5 titulaires 5 suppléants
CPE	1 titulaire 1 suppléant	7 titulaires 7 suppléants
COP	2 titulaires directeurs de CIO 2 suppléants directeurs de CIO	3 titulaires 3 suppléants
Instit et PE Département dont l'effectif est supérieur à 2800	1 titulaire 1 suppléant	9 titulaires 9 suppléants
Instit et PE Département dont l'effectif est supérieur à 1500	1 titulaire 1 suppléant	6 titulaires 6 suppléants
Instit et PE Département dont l'effectif est inférieur à 1500	1 titulaire 1 suppléant	4 titulaires 4 suppléants

■ Depuis le mois d'avril, encore très peu de candidatures nous sont remontées pour les listes nationales de CAPN ou de CT. LES LISTES DEVANT être constituées le 3 juin (pour validation par le CF des 16/17 juin), il nous reste peu de temps. **Rappel important : il est tout à fait possible d'être candidat à la fois au niveau local et national, en CAP comme en CT. De même on peut au niveau local comme national être à la fois candidat sur une liste CAP et sur une liste CT.** Tout le monde doit participer, ce d'autant plus si nous voulons montrer la diversité géographique, catégorielle de notre syndicat et assurer la parité femmes / hommes de nos listes.

Seules 10 candidatures pour les CAPN nous sont remontées : et il faut 158 candidatures en tout !

Un tableau récapitulatif sera envoyé prochainement aux syndicats et précisera les besoins, mais à l'heure actuelle aucun corps n'est assuré...

DERNIÈRE MINUTE :

Nous venons d'avoir confirmation, lors d'une réunion avec le MEN le 18 mai, que les fiches de candidatures que nous avons, jusqu'ici provisoire, sont désormais définitives. Ce sont donc bien ces fiches de candidatures qu'il faut utiliser (elles sont jointes à cette note).

2. Le point sur les Comités techniques

■ Au plan local, nous rappelons que les listes au CT académique - 20 candidats - doivent être complètes aux 2/3. On peut profiter des listes au CT académique pour faire figurer des camarades dans les corps desquels nous n'aurions pas réussi à constituer une liste au CAP académique.

Il est même conseillé en effet de varier la composition de la liste au CTA : TOUS les personnels de l'éducation nationale votent pour les CT, qu'ils/elles soient précaires ou titulaires !

■ Voici la prospective réalisée pour la constitution de la liste au CT Ministériel :

Prospective pour la constitution de la liste au CTM (Comité technique ministériel)							
Corps	Effectif	Moyenne	Candidats	Corps	Effectif	Moyenne	Candidats
agrégés	56 088	1,53506639	2	infirmière	8 181	0,2239049	1
certifiés	229 223	6,27357944	6	AS	13 083	0,35806721	1
PLP	61 470	1,68236577	2	AED	?		1
EPS	28 929	0,79175467	1	Contractuel enseignant	?		1
CPE	11 773	0,32221396	1	Contractuel admin.	?		1
COP	3 543	0,09696798	1	ouvrier	?		1
Instit PE	347 512	9,51101826	8	contrat aidé	48 000	1,3137068	1
Adjoint administratif	37 911	1,03758205	1	évaluation non tit' hors CUI	230 000	6,29484507	
secrétaire	20 422	0,5589275	1				
TOTAL :			1 096 135 votant-e-s			30 sièges	

**À ce jour nous n'avons reçu que 7 candidatures pour le CTM :
1 agrégé-e (44), 2 certifié-e-s (49), 1 PLP (44), 1 CPE (22), 2 PE (44 et 09)**

2/...

Camarades, en deux mots : ÇA URGE !

■ Dernier point sur les CT : **des CT départementaux (CTD)** vont être mis en place à l'issue des élections. La circulaire FP d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011, datée du 22 avril 2011, dit clairement qu'on composera « un comité technique de périmètre plus restreint [pour nous le CTD] **par dépouillement à ce niveau des suffrages recueillis** pour la composition d'un comité technique de périmètre plus large [c'est-à-dire le CTA]. ».

Concrètement cela veut dire que pour la composition du CTD, seuls les votes recueillis par la liste SUD au CTA dans le département seront pris en compte. Ce qui veut dire qu'il n'est pas impossible d'obtenir un siège en CTD... même si l'on n'obtient pas un siège en CTA. Joie.

Concernant la composition de ces CTD, il y a deux possibilités :

- soit l'organisation syndicale **désigne le/la camarade** qui siègera (conditions : être électeur/trice et éligible en CTA),
- soit il faut que ce soit **un-e des candidat-e-s** figurant sur la liste pour le CTA (auquel cas on peut faire démissionner toutes et tous les candidate-s et, une fois la liste épuisée, on désigne qui on veut).

3. Commencer la campagne MAINTENANT !

■ Vous l'avez peut-être constaté, nombreuses sont les organisations syndicales qui commencent à parler des élections. Nous pensons qu'il est important que chaque syndicat SUD en fasse autant. **Il est notamment possible de réserver un espace à cela dans vos expressions locales.**

Voici par exemple un article type pouvant être repris dans les Bulletins locaux des syndicats (émanant de nos camarades du Nord/Pas-de-Calais) :

« Dans le cadre de la « rénovation du dialogue social dans la fonction publique », les modalités des élections et des moyens alloués aux organisations (des volumes de décharges et d'autorisations spéciales d'absences, entre autres) changent drastiquement notamment au sein de l'éducation nationale.

AVANT, 2 élections avaient lieu tous les 3 ans, le même jour, en décembre : pour chaque corps, une élection en commission administrative paritaire (CAP) nationale et une élection en CAP locale.

La représentativité des organisations et les moyens que le ministère leur allouait dépendaient certes de ces élections mais aussi de celles de l'ensemble de la fonction publique.

SUD éducation-Solidaires était alors représentatif et disposait de moyens pour fonctionner.

CETTE ANNÉE, 4 élections auront lieu en octobre 2011 par voie électronique : les élections en CAP ne changent pas.

Mais viennent se greffer deux autres élections en comités techniques (CT) : une élection au comité technique ministériel (CTM) et une élection en CT local. Et alors ?

1/ Les élections en CT se déroulent tous corps confondus, titulaires ou précaires. Des élections inédites et qui rendent difficile toute projection ;

2/ La représentativité des organisations et les moyens alloués seront dépendants d'une seule élection : l'élection en CTM qui comportera 15 élu-es. Sans élu-e, pas de moyen.

Que se passera-t-il alors si SUD éducation n'a pas d'élu-e en CTM ?

Sans rentrer dans les détails, ces nouvelles procédures ont pour objet de faire taire les organisations modestes mais très remuantes... comme la nôtre. SUD éducation est ainsi à l'origine d'une campagne « Qui veut la peau des libertés syndicales ? » (<http://www.sudeducation.org/Defendons-les-libertes-syndicales.html>) qui entend dénoncer cet état de fait.

En effet, pour nous, nous présenter aux élections et avoir des élu-es est un moyen de poursuivre les luttes de terrain tous azimuts et de défendre les personnels face à l'administration. Autant vous dire que cette dernière préfère le ronron des instances sans SUD éducation. Elle compte alors tenter de nous casser les reins en nous enlevant des moyens qui sont pourtant des garants du droit et des libertés syndicales. Et cela afin d'entraver les luttes de terrain dans lesquelles SUD éducation est un aiguillon.

Bien entendu, nous ne nous laisserons pas faire et comptons sur nous tou-te-s pour mettre au point les listes (à déposer avant la fin du mois de juin) et faire voter SUD éducation.

Ensemble, ouvrons-la avec SUD éducation, dans la lutte et dans les urnes ! »

■ Concernant le matériel, il devrait être disponible fin juin et livré aux syndicats à ce moment-là. Nous disposerons de **trois modèles d'affiches** (format A2), unifiée graphiquement : « Un syndicat de lutte au quotidien » ; « Pour une école publique, laïque, égalitaire et émancipatrice » ; « Pour la défense de tous les personnels ». Des **autocollants** seront déclinés de ces affiches, qui reprendront le logo de campagne réalisé par nos graphistes.

Sur ces trois thèmes, **Canal-Marches** va nous réaliser **trois petits films vidéo** de quelques minutes qui seront mis en ligne sur notre **site internet de campagne** (dont s'est chargé le syndicat de la Loire) et également disponibles sur dailymotion et en DVD pour les équipes syndicales.

■ Enfin, en cette fin d'année approchante, nous invitons les syndicats à mettre à **l'ordre du jour de leurs AG d'adhérents, congrès annuels et réunions de sections** la question de la campagne électorale.

Il faudra démarrer très fort et dès le début de l'année pour faire de la campagne électorale de SUD éducation une campagne dynamique que nos collègues ne pourront pas rater.

Nous proposons notamment aux équipes syndicales de d'ors et déjà essayer de **repérer les endroits vides de présence syndicale pour y programmer des tournées** dès septembre. Et si vos forces vous le permettent, n'hésitez pas non plus à regarder du côté des départements limitrophes !

DERNIÈRE MINUTE :

Lors de la même réunion avec le MEN du 18 mai, nous avons eu confirmation que les professions de foi ne seraient **PAS AFFICHÉES DANS LES ETABLISSEMENTS**. Elles seront disponibles électroniquement sur l'espace de vote numérique.

Cela signifie en clair qu'il va falloir **POUR L'ESSENTIEL COMPTER SUR NOS PROPRES CAPACITÉS DE DIFFUSION** de notre matériel électoral pour informer nos collègues des positions de SUD éducation.

4. Calendrier

JUIN

- 3 juin : fin de remontée des fiches de candidatures nationales, bouclage listes CAPN et CTM
- 15 juin : réunion du groupe de travail élections
- 16/17 juin : Conseil fédéral, validation des listes CAPN et CTM, validation professions de foi
- 15, 22 et 23 juin : tournage des films de campagne au 8 impasse Crozatier à Paris
- Fin juin : arrivée des affiches et autocollants dans les syndicats

AOÛT

- fin août : organisation des tournées dans les « déserts » syndicaux
- 31 août : réunion groupe de travail élections à la bourse du travail, éventuels ultimes ajustements sur les listes.